



Traité Nedarim

Michna 5 - Chapitre 4

המודר הניה מחברו לפני שביעית לא יירד לתוך שדהו, ואינו אוכל מן הנוטות; ובשביעית לא יירד לתוך שדהו, אבל אוכל הוא מן הנוטות. נדר ממנו מאכל לפני שביעית יורד לתוך שדהו, ואינו אוכל מן הפירות; ובשביעית, יורד ואוכל.

Celui qui s'interdit par vœu de jouir de son prochain avant la septième année du repos agraire ne devra, ni descendre dans le champ de celui-ci, ni même manger des plants qui dépassent l'enclos de la vigne ; en la septième année, il ne lui est pas non plus permis de descendre au champ du prochain, mais il pourra manger des plants externes. Celui qui a fait seulement vœu de ne rien manger de son prochain avant la septième année de repos pourra descendre dans le champ de celui-ci, sans manger de ses produits ; celui qui a fait le vœu en la septième année pourra s'y rendre et même y manger les produits.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions